



**Convention relative aux
droits de l'enfant**

Distr.
GÉNÉRALE

CRC/C/OMN/Q/2/Add.1
22 août 2006

FRANÇAIS
Original: ARABE

COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT
Quarante-troisième session
11-29 septembre 2006

**RÉPONSES ÉCRITES DU GOUVERNEMENT OMANAIS À LA LISTE
ÉTABLIE PAR LE COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT DES POINTS
À TRAITER (CRC/C/OMN/Q/2) À L'OCCASION DE L'EXAMEN DU
DEUXIÈME RAPPORT PÉRIODIQUE DE L'OMAN (CRC/C/OMN/2)***

**DEUXIÈME RAPPORT PÉRIODIQUE DE L'OMAN SUR L'APPLICATION
DE LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT**

Application de la Convention relative aux droits de l'enfant

**Liste des points à traiter à l'occasion de l'examen du deuxième rapport périodique
de l'OMAN (CRC/C/OMN/2)**

* Conformément à la procédure de traitement des rapports qui a été notifiée aux États parties, la version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition avant d'être envoyée aux services de traduction de l'ONU.

PREMIÈRE PARTIE

A. Données et statistiques (si disponibles)

1. Fournir, pour les années 2003, 2004 et 2005, des données statistiques ventilées (par sexe, tranche d'âge, groupe ethnique et zone urbaine ou rurale) sur le nombre et la proportion d'enfants de moins de 18 ans vivant en Oman

Tableau 1

Nombre d'enfants omanais (moins de 18 ans), par tranche d'âge, sexe et lieu de résidence, 2003

Tranche d'âge	Zones urbaines			Zones rurales			Total
	Sexe		Total	Sexe		Total	
	Garçons	Filles		Garçons	Filles		
< 1 an	14 307	14 073	25 380	7 528	7 528	10 056	43 436
1-4 ans	56 449	54 201	110 650	31 210	30 184	61 391	172 044
5-9 ans	77 081	73 438	150 519	44 139	42 818	86 957	237 436
10-14 ans	88 650	85 445	174 095	48 971	47 199	96 170	270 265
15-17 ans	52 190	49 811	102 001	26 727	26 137	53 864	154 865
Total	288 677	276 968	565 645	158 575	153 866	312 441	878 086
Nombre total d'habitants	606 136	586 246	1 192 382	294 404	294 776	589 176	1 781 558

Source: Recensement général de la population, logement et équipements, 2003.

Tableau 2

Proportion d'enfants omanais (moins de 18 ans) par rapport à l'ensemble de la population, par tranche d'âge, sexe et lieu de résidence, 2003

Tranche d'âge	Zones urbaines			Zones rurales			Total
	Sexe		Total	Sexe		Total	
	Garçons	Filles		Garçons	Filles		
< 1 an	2,36	2,40	2,38	2,57	2,55	2,56	2,44
1-4 ans	9,31	9,25	9,28	10,24	10,42	10,42	9,66
5-9 ans	12,72	2,53	12,62	14,53	14,76	14,76	13,32
10-14 ans	14,63	14,57	14,99	16,62	16,01	16,32	15,17
15-17 ans	8,61	8,50	8,55	9,08	8,87	8,97	8,69
Total	47,63	47,24	47,44	53,88	52,20	53,04	49,29

Source: Recensement général de la population, logement et équipements, 2003.

Tableau 3

**Nombre d'enfants omanais (moins de 18 ans) par tranche d'âge
et par sexe, 2004-2005**

Tranche d'âge	Zone urbaine			Zone rurale		
	Sexe		Total	Sexe		Total
	Garçons	Filles		Garçons	Filles	
<1 an	21 594	21 178	42 772	22 222	21 792	44 014
1-4 ans	89 235	86 823	176 058	882 801	86 301	174 581
5-9 ans	120 655	116 042	236 197	7 611	113 132	230 742
10-14 ans	128 960	134 404	273 347	135 832	131 270	267 102
15-17 ans	83 724	80 299	164 023	84 881	81 782	16 663
Total	454 168	438 756	892 897	448 826	434 277	883 102
Nombre total d'habitants	911 135	891 296	1 802 931	931 007	911 177	1 842 684

Source: Ministère de l'économie nationale.

Tableau 4

**Proportion d'enfants omanais (moins de 18 ans) par rapport à l'ensemble
de la population, par tranche d'âge et par sexe
(En pourcentage)**

Tranche d'âge	2004			2005		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
< 1 an	2,37	2,37	2,37	2,39	2,39	2,39
1-4 ans	9,79	9,74	9,77	9,48	9,47	9,47
5-9 ans	12,24	13,01	13,13	12,63	12,41	12,52
10-14 ans	15,25	15,07	15,16	14,59	14,40	14,50
15-17 ans	9,19	9,00	9,10	9,12	8,97	9,04
Total	49,85	49,20	49,53	48,21	47,63	47,92

Source: Ministère de l'économie nationale.

Note: a) Faute d'estimations concernant le nombre de non-Omanais de moins de 1 an, les données fournies ne concernent que les nationaux; b) il n'existe pas de données sur la répartition entre zones urbaines et zones rurales pour les années 2004 et 2005.

2. Compte tenu de l'article 4 de la Convention, fournir, pour les années 2004, 2005 et 2006, des données ventilées sur les crédits budgétaires (en chiffres absolus et en pourcentage du budget national et des budgets régionaux) alloués à l'application de la Convention et sur leur évolution, en indiquant aussi l'ordre de priorité attribué dans le budget aux postes suivants:

- a) **Éducation (aux différents degrés d'enseignement, c'est-à-dire préscolaire, primaire et secondaire);**
- b) **Soins de santé (différents services de santé, c'est-à-dire soins de santé primaires, programmes de vaccination, soins de santé dispensés aux adolescents, soins liés au VIH/sida et autres services de santé pour enfants, y compris le bénéfice d'une assurance sociale);**
- c) **Programmes et services destinés aux enfants handicapés;**
- d) **Programmes d'aide aux familles;**
- e) **Protection des enfants qui ont besoin d'une protection de remplacement, y compris la *kafalah*, et le soutien des organismes offrant cette protection;**
- f) **Programmes et activités de prévention et de protection contre la maltraitance, l'exploitation sexuelle et le travail des enfants;**
- g) **Programmes et services destinés aux enfants des travailleurs migrants;**
- h) **Justice pour mineurs et réadaptation et réinsertion sociale des mineurs délinquants.**

Donner également une estimation des dépenses du secteur privé, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation.

a) *Éducation*

- Crédits budgétaires consacrés à l'éducation;
- Crédits budgétaires consacrés aux enfants handicapés.

Tableau 5

Répartition des crédits en fonction des degrés d'enseignement

Classes	Part des dépenses correspondant au degré d'enseignement					
	2003/04		2004/05		2005/06	
	Montant (en rials omanais)	En pourcentage	Montant (en rials omanais)	En pourcentage	Montant (en rials omanais)	En pourcentage
1 ^{re} -6 ^e	142 838 720	43,94	159 559 273	39,23	174 397 381	37,05
7 ^e -9 ^e	112 653 827	34,75	168 609 726	41,45	204 376 448	43,41
10 ^e -12 ^e	68 473 283	21,07	75 978 962	18,68	88 677 710	18,84
Enseignement spécialisé pour handicapés	784 092	0,24	995 206	0,24	1 630 041	0,34
Autres (services d'appui)	-	-	1 627 994	0,40	1 696 420	0,36

Classes	Part des dépenses correspondant au degré d'enseignement					
	2003/04		2004/05		2005/06	
	Montant (en rials omanais)	En pourcentage	Montant (en rials omanais)	En pourcentage	Montant (en rials omanais)	En pourcentage
Total	325 049 922	100,00	406 771 161	100,00	480 768 000	100,00

Source: Ministère de l'éducation et de l'enseignement.

Note: Le total estimatif du budget de l'enseignement spécialisé est de 24 493 250 rials omanais.

b) Soins de santé

Tableau 6

Évolution des dépenses du Ministère de la santé pour l'ensemble des soins de santé de 2003 à 2005

Indicateurs	2003	2004	2005
Total (en millions de rials omanais)	172,0	176,5	199,6
Total des dépenses publiques (en pourcentage)	5,7	4,9	4,7

Source: Ministère de la santé.

Note: Bien qu'il n'existe pas de données ventilées en fonction des programmes et des groupes d'âge auxquels ces fonds sont destinés, le nombre de programmes consacrés à la santé des enfants témoigne de la volonté d'action du Gouvernement dans ce domaine.

En outre, des crédits sont consacrés à la santé des enfants dans le cadre des budgets du Ministère de la défense, de la Chancellerie du Palais, de l'Université de Qabus et de la Police du Sultanat d'Oman.

c) Programmes et services destinés aux enfants handicapés

Tableau 7

Total des dépenses consacrées aux programmes et services destinés aux enfants handicapés

Année	Montant annuel (en rials omanais)
2004	78 945
2005	72 128
juillet 2006	30 325

Source: Ministère du développement social.

d) Programmes d'aide aux familles**Tableau 8****Nombre d'orphelins bénéficiant d'une aide sociale et montant des dépenses**

Année	Nombre	Montant annuel (en rials omanais)
2004	5 434	3 164 667
2005	5 620	3 638 504
juillet 2006	5 745	2 334 423

Source: Ministère du développement social.

e) Protection des enfants ayant besoin d'une protection de remplacement**Tableau 9**

**Protection des enfants ayant besoin d'une protection de remplacement, y compris
la kafalah, et le soutien des organismes offrant cette protection
(Centre d'aide à l'enfance)**

Année	Montant annuel (en rials omanais)
2004	69 439
2005	84 291
Juillet 2006	43 208

Source: Ministère du développement social.

Tableau 10**Dépenses consacrées aux différents programmes relatifs à l'enfance**

Année	Montant annuel (en rials omanais)
2004	51 961
2005	65 920
2006	121 180

Source: Ministère du développement social.

3. En ce qui concerne les enfants privés de milieu familial et séparés de leurs parents, fournir, pour les années 2003, 2004 et 2005, des données ventilées (par sexe, tranche d'âge, groupe ethnique (si possible) et zone urbaine ou rurale) sur le nombre d'enfants:

- a) Séparés de leurs parents;
- b) Placés en institution;
- c) Placés dans le cadre de la *kafalah*.

- a) *Nombre d'enfants séparés de leurs parents*: 6.
- b) *Nombre d'enfants placés en institution*: voir tableau ci-après.

Tableau 11

Nombre d'enfants placés dans des institutions pour l'enfance

Tranche d'âge	2003			2004			2005		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
0-5 ans	23	11	34	24	18	42	24	21	45
6-10 ans	21	6	27	24	7	31	25	6	31
11-15 ans	11	3	14	13	3	16	11	4	15
16-18 ans	1	-	1	2	-	2	7	1	8
Total	56	20	76	63	28	91	67	32	99

Source: Ministère du développement social.

- c) *Nombre d'enfants accueillis dans le cadre de la kafalah par des «familles de substitution»*

Tableau 12

**Nombre d'enfants confiés à des familles de substitution
(Chiffres correspondant à 2003)**

Région ou province	Tranche d'âge								Total
	0-5 ans		6-10 ans		11-15 ans		16-18 ans		
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
Mascate	23	18	11	22	12	30	6	9	121
Zuffar	1	4	5	13	6	4	4	5	42
Al-Batinah	9	15	10	12	10	6	4	-	66
Al-Sharqiyya	1	2	2	5	2	3	3	1	19
Al-Zahirah	3	4	4	4	3	6	4	-	28
Al-Dajiliyah	-	1	-	1	2	2	-	-	6
Total	37	44	32	57	35	41	21	15	282

Source: Ministère du développement social.

Tableau 13

**Nombre d'enfants confiés à des familles de substitution
(Chiffres de 2004)**

Région ou province	Tranche d'âge								Total
	0-5 ans		6-10 ans		11-15 ans		16-18 ans		
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
Mascate	21	19	13	18	12	25	5	7	120
Zuffar	1	2	3	14	6	5	6	2	40
Al-Batinah	6	16	10	13	12	5	2	1	66
Al-Sharqiyya	1	1	2	5	2	3	1	1	16
Al-Zahirah	2	5	4	4	4	5	2	1	28
Al-Dajiliyah	-	1	-	1	2	2	-	-	6
Total	31	44	32	55	39	45	17	13	276

Tableau 14

**Nombre d'enfants confiés à des familles de substitution
(chiffres de 2005)**

Région ou province	Tranche d'âge								Total
	0-5 ans		6-10 ans		11-15 ans		16-18 ans		
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
Mascate	20	25	13	19	15	25	5	8	125
Zuffar	1	-	1	13	7	7	5	3	37
Al-Batinah	4	12	11	12	12	7	2	2	63
Al-Sharqiyya	1	-	1	6	1	4	2	1	16
Al-Zahirah	1	7	3	3	6	6	1	1	28
Al-Dajiliyah	-	2	-	2	1	2	1	-	8
Total	27	41	29	56	42	51	16	15	277

Source: Ministère des affaires sociales.

4. Fournir, pour les années 2003, 2004 et 2005, des données ventilées (par sexe, tranche d'âge, groupe ethnique (si possible) et zone urbaine ou rurale) sur le nombre d'enfants handicapés âgés de moins de 18 ans:

- a) Vivant avec leur famille;
- b) Placés en institution;

- c) Placés dans le cadre de la *kafalah*;
- d) Fréquentant une école ordinaire;
- e) Fréquentant un établissement d'enseignement spécialisé;
- f) Non scolarisés.

a) *Nombre d'enfants vivant avec leur famille*

Tableau 15

**Nombre d'enfants omanais handicapés (moins de 18 ans),
par tranche d'âge, sexe et lieu de résidence**

Tranche d'âge	Zones urbaines		Total	Zones rurales		Total	Total général
	Garçons	Filles		Garçons	Filles		
< 1 an	37	27	64	21	14	35	99
1-4 ans	460	332	792	310	216	526	1 318
5-9 ans	1 059	710	1 869	682	480	1 162	3 031
10-14 ans	1 557	1 129	2 686	918	716	1 234	4 320
15-17 ans	989	705	1 694	559	485	1 044	2 738
Total	4 102	2 903	7 005	2 490	1 911	4 401	11 406

Source: Recensement général de la population, logement et équipements, 2003.

b) *Nombre d'enfants placés en institutions*

Tableau 16

**Nombre d'enfants handicapés âgés de 3 à 14 ans accueillis
par le Centre d'aide à l'enfance**

Année	Internes			Externes			Total		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
2003	23	6	29	31	12	43	54	18	72
2004	27	9	36	29	15	44	56	24	80
2005	20	12	32	16	8	24	36	20	56

Source: Ministère du développement social.

Tableau 17

Nombre d'enfants âgés de 14 à 25 ans placés dans des centres d'accueil et de réadaptation pour handicapés (handicaps moteurs et déficiences auditives)

Année	Internes			Externes			Total		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
2003/04	51	35	86	14	2	16	65	37	102
2004/05	48	40	88	11	4	15	59	44	102

Source: Ministère du développement social.

Tableau 18

Nombre d'enfants fréquentant les écoles du Ministère de l'éducation et de l'enseignement en internat, en 2005

Établissement	Garçons	Filles	Total
École pour les sourds L'espoir	56	-	56
Institut pour les non-voyants Omar Ibn Al-Jatlab	83	26	109
Total	139	26	165

Source: Ministère de l'éducation et de l'enseignement.

e) Nombre d'enfants fréquentant un établissement d'enseignement spécialisé (ne relevant pas de l'enseignement public)

Tableau 19

Nombre d'enfants fréquentant des établissements spécialisés enregistrés au Ministère de l'éducation et de l'enseignement

Établissement	2003	2004	2005
École pour les sourds L'espoir	243	301	298
Institut pour les non-voyants Omar Ibn Al-Jatlab	83	97	105
École de psychopédagogie (pour malades mentaux)	298	299	320
Total	624	687	723

Source: Ministère du développement social.

Centres d'aide sociale

Tableau 20

Nombre d'enfants prise en charge dans des centres d'aide sociale volontaire, par sexe et type de handicap

Numéro de la province	Centre	Déficiences mentales				Déficiences auditives				Handicaps moteurs						Déficiences visuelles				Autres handicaps				Total		Total général
		Légères		Modérées		Sourds		Malentendants		Paralysie infantile		Paralysie cérébrale		Atrophie musculaire		Cécité		Malvoyance		Handicaps multiples		Autres		G	F	
		G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F			
1	Badid	31	15	15	9	2	5	0	0	0	1	16	14	0	1	0	0	2	2	4	2	1	0	72	49	121
2	Nizwa	26	31	33	21	9	8	0	0	0	0	5	8	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	73	69	142
3	Rustaq	0	0	29	23	10	7	0	0	0	0	8	5	0	1	0	0	0	0	8	20	0	2	55	58	113
4	Ibra	16	20	9	9	8	12	0	0	4	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	40	43	84
5	Sur	9	10	2	10	1	2	2	5	0	0	4	5	1	0	0	0	0	0	1	0	1	3	21	31	57
6	Al-Buraymi	6	3	19	17	3	3	1	2	0	0	1	8	0	1	0	0	1	3	2	0	3	2	40	39	79
7	Abri	21	23	18	16	3	4	18	14	3	2	5	5	4	1	0	1	0	0	0	0	10	1	69	67	136
8	Salalah	15	14	26	22	20	26	10	6	0	0	17	6	2	1	2	1	1	1	12	6	4	0	106	83	189
9	Suhar	22	14	25	26	10	14	13	6	0	0	4	9	2	7	0	0	5	1	3	4	1	2	88	82	171
10	Taqah	6	4	9	7	6	8	4	5	0	0	2	6	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	29	37	61
11	Mirbat	0	5	4	7	5	6	5	2	0	0	5	9	0	0	1	2	0	1	2	1	0	0	23	29	52
12	Al-Mudaybi	5	16	21	20	3	6	1	1	0	0	4	6	3	3	0	0	0	0	0	0	2	0	37	57	89
13	Izki	14	9	23	20	1	3	3	3	1	0	10	5	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	54	46	100
14	Bahla	16	20	9	6	8	12	0	0	4	0	3	6	0	0	1	0	0	0	0	0	1	2	40	40	81
15	Al-Amrat	0	0	20	9	0	3	0	0	0	0	0	9	0	0	0	0	0	0	3	3	0	1	21	17	41
16	Shinas	5	8	17	15	0	0	8	8	0	1	1	0	1	2	0	1	0	0	2	2	0	0	35	38	73
17	As-Suwayq	2	4	32	27	4	7	2	1	1	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43	40	83
18	Jasab	3	3	4	3	3	4	1	0	1	1	2	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	17	12	29
19	Al-Jaburah	5	12	12	4	7	6	2	3	2	0	0	0	0	0	0	0	2	1	6	3	1	0	37	41	78
Total général		202	211	327	381	103	136	70	56	8	5	90	1	14	18	6	9	15	11	44	41	16	17	905	874	1 779
Total par catégorie		413		608		239		126		23		179		32		15		26		85		33		1 779		
Total pour tous les handicaps		1 021				365				234						41				118						

Tableau 21
Nombre d'enfants ayant bénéficié des services des centres d'aide sociale volontaire en 2005

Centre	Déficiences mentales				Déficiences auditives				Handicaps moteurs						Déficiences visuelles				Autres handicaps				Total		Total général
	Légères		Modérées		Sourds		Malentendants		Paralysie infantile		Paralysie cérébrale		Atrophie musculaire		Cécité		Malvoyance		Handicaps multiples		Autres				
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	
Badid	13	4	20	10	2	1	0	0	0	0	12	11	3	2	0	0	2	2	2	1	0	0	54	32	86
Nizwa	36	39	28	15	4	3	0	0	0	0	6	7	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	74	66	140
Rustaq	0	0	30	25	8	6	0	0	0	1	7	7	0	0	0	0	0	0	7	19	0	2	52	60	112
Ibra	17	20	9	9	8	12	0	0	5	0	3	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2	43	45	88
Sur	9	10	2	10	1	2	2	5	0	0	4	5	1	0	0	0	0	0	0	0	1	3	21	36	57
Al-Buraymi	6	2	22	17	3	3	1	2	0	0	8	8	1	0	0	0	0	2	0	0	3	1	45	35	80
Abri	42	31	14	13	2	5	6	17	5	4	4	3	3	0	0	3	0	0	0	0	0	0	76	76	152
Salalah	18	15	25	26	20	26	11	7	0	0	21	8	2	1	2	1	1	1	13	6	0	0	113	91	204
Suhar	22	14	25	26	10	14	13	6	1	0	4	9	0	7	0	0	5	1	3	4	4	2	88	83	171
Taqah	5	4	7	6	6	8	2	4	0	0	4	2	0	3	0	1	1	0	0	0	1	0	27	28	55
Mirbat	3	4	6	7	4	5	3	3	0	0	5	5	0	0	1	0	1	3	0	0	0	0	23	27	50
Al-Mudaybi	5	16	21	20	3	6	0	1	0	0	4	6	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	37	52	89
Izki	15	9	22	20	1	3	2	0	1	0	10	9	0	0	0	1	0	0	0	0	2	1	53	43	96
Bahla	12	11	37	34	7	8	3	4	0	4	7	5	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	68	67	135
Al-Amrat	7	4	6	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	6	5	4	22	17	39
Shinas	8	6	30	29	0	0	8	10	0	0	3	7	1	4	0	0	0	0	2	2	2	0	54	59	113
As-Suwayq	2	4	32	37	4	7	2	2	1	1	0	0	2	0	0	1	1	0	0	0	0	0	44	43	87
Jasab	3	3	4	3	3	4	1	0	1	0	2	0	0	0	2	0	2	0	0	0	0	0	18	17	30
Al-Jaburah	9	8	8	15	4	4	7	7	7	6	2	1	0	1	0	8	0	0	0	0	2	4	39	47	86
Inscrits dans les centres	232	204	348	313	90	119	26	68	21	16	106	96	19	22	6	8	13	12	33	39	21	22	951	919	1 870
Total	436		661		209		130		37		202		41		14		25		24		43		1 870		
Total pour tous les handicaps	1 097				339				380				39				115								

Centres de l'Association d'aide aux enfants handicapés

Tableau 22

**Nombre d'enfants inscrits dans les centres, par sexe et handicap,
cycle de rééducation 2003/04**

Nom du centre	Handicap mental		Handicap auditif		Handicap moteur		Handicap double		Retard scolaire		Autisme		Total		Total général
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
Al-Udaybah	27	23	3	-	2	8	5	4	-	-	-	-	37	35	
As-Sib	27	30	7	2	2	2	7	3	-	-	-	-	43	27	
Qurayyat	21	17	1	2	1	1	-	1	-	-	-	-	23	21	
Yaalan Bani Abu Hasan	24	16	3	9	2	5	-	1	-	-	-	-	29	31	
Sahm	36	19	2	3	-	-	6	1	-	-	-	-	44	23	
Danak	6	6	-	2	2	4	-	-	-	-	-	-	8	12	
At-Tawahud	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21	5	21	5	
Total	141	101	16	18	9	20	18	10	-	-	21	5	205	154	359
Orientation familiale													55	31	86

Note: Il y avait 86 enfants couverts par le programme d'orientation familiale relevant de l'Association et de ses centres. Le total général de 359 enfants atteint 445 avec ces 86 enfants.

Tableau 23

**Nombre d'enfants inscrits dans les centres, par sexe et handicap,
cycle de rééducation 2004/05**

Nom du centre	Handicap mental		Handicap auditif		Handicap moteur		Handicap double		Retard scolaire		Autisme		Total		Total général
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
Al-Udaybah	28	21	2	2	3	5	3	4	1	-	-	-	37	32	
As-Sib	24	18	5	1	3	7	10	2	2	-	-	-	44	28	
Qurayyat	19	13	1	2	-	2	1	1	-	-	2	2	23	19	
Yaalan Bani Abu Hasan	23	17	4	7	3	3	-	2	-	-	-	-	29	29	
Sahm	32	25	2	4	1	1	7	-	-	-	-	-	42	30	
Danak	8	10	2	4	-	-	2	3	-	-	-	-	12	17	
At-Tawahud	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15	8	15	8	
Total	133	104	16	20	10	18	23	12	3	-	17	9	202	163	365
Orientation familiale													57	33	90

Note: Il y avait 90 enfants couverts par le programme d'orientation pénitentiaire relevant de l'Association et 10 n'en relevant pas, dans tous les centres. Le total général de 365 enfants atteint 455 avec ces 90 enfants.

5. Fournir, pour les années 2003, 2004 et 2005, des données statistiques ventilées (par sexe, tranche d'âge, groupe ethnique (si possible) et zone urbaine ou rurale) sur:

a) Les taux de mortalité infantile et juvénile;

b) Les taux de vaccination;

c) Les taux de malnutrition;

d) Le nombre d'enfants infectés et/ou touchés par le VIH/sida;

e) La santé des adolescents, notamment en ce qui concerne les grossesses précoces et les infections sexuellement transmissibles (IST), les problèmes de santé mentale (par exemple, taux de suicide, troubles de l'alimentation, dépression), la consommation de tabac et l'abus d'alcool et de drogues;

f) Le nombre de professionnels de la santé qui travaillent dans les services de soins pédiatriques.

a) *Les taux de mortalité infantile*

Tableau 24

Décès de nourrissons et d'enfants, nombre et pourcentage

Groupe d'âge	2003	2004	2005		
			Garçons	Filles	Total
Moins de 7 jours	182	181	111	76	187
7-28 jours	47	47	20	18	38
29 jours-1 an	106	96	45	45	90
1-4 ans	51	55	26	37	63
5-14 ans	71	78	43	19	62
Moyenne des décès chez les moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	11,08	11,09	-	-	11,05

Source: Ministère de la santé.

b) *Les taux de vaccination*

Tableau 25

Couverture vaccinale des enfants, en pourcentage

Année	2003	2004	2005
Couverture vaccinale moyenne	99	98	98

Source: Ministère de la santé.

Tableau 26
Couverture vaccinale des enfants de 1 an à 3 ans

Année	BCG	Poliomyélite		Triple vaccin (DCT)		Hépatite bactériologique ou virale: vaccin contre l'hépatite B (troisième dose)	Vaccin définitif contre <i>Hæmophilus influenzae</i>		Vaccin contre la rougeole	Vaccin triple rougeole-oreillons-rubéole
		Première dose	Troisième dose	Première dose	Troisième dose		Première dose	Troisième dose		
2003	98,1	98,2	99,9	98,1	98,8	96,9	97,5	99,9	97,89	97,7
2004	99	99	99	99	99	99	99	99	98	98
2005	98	99,9	99,1	99,6	99,9	99,9	99,9	99,9	97,8	97

Source: Ministère de la santé.

c) Les taux de malnutrition

Tableau 27
Malnutrition infantile, 2003-2005

Indices	2003	2004	2005
Cas nouveaux de malnutrition (insuffisance calorique)	4 238	4 580	5 388
Nombre moyen de cas pour 1 000 moins de 5 ans	17	19	22
Pourcentage de cas de malnutrition aiguë	18,1	7,7	7,1
Pourcentage d'hospitalisations par rapport au total des cas	4,7	6,1	5,7
Pourcentage d'hospitalisations pour trouble résultant de la malnutrition par rapport au total des cas	18,3	15,3	10,3
Nombre de décès pour cause de malnutrition	6	0	3

Source: Ministère de la santé.

d) Le nombre d'enfants infectés et/ou touchés par le VIH/sida

Tableau 28
Nombre d'enfants et d'adolescents touchés par le sida, par groupe d'âge, 2003-2005

Groupe d'âge	2003	2004	2005
< 1 an	0	0	1
1-4 ans	1	1	0
5-14 ans	0	2	2
15-17 ans	0	0	1
18-20 ans	1	5	6

Source: Ministère de la santé.

f) Le nombre de professionnels de la santé qui travaillent dans les services de soins pédiatriques

- Le nombre de professionnels qui travaillent dans les services de soins pédiatriques s'établit à 156 médecins (omanais et autres) en 2005; ces médecins travaillent dans les diverses disciplines de la médecine de l'enfance;
- Les médecins généralistes et les spécialistes présents dans tous les centres de santé du Sultanat assurent les soins médico-sanitaires de base. Les soins spécialisés sont assurés dans les hôpitaux plus importants et dans les complexes sanitaires;
- Le pourcentage de centres sanitaires qui participent à l'initiative de soins intégrés au nouveau-né et à l'enfant atteint 65 % dans toutes les régions du Sultanat.

8. En ce qui concerne le droit à l'éducation, fournir, pour les années 2003, 2004 et 2005, des données statistiques ventilées (par sexe, tranche d'âge, groupe ethnique (si possible), zone urbaine ou rurale y compris en distinguant les enfants immigrants) sur:

- a) Le taux d'alphabétisation (chez les moins de 18 ans);
 - b) Les taux d'inscription dans l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire;
 - c) Le pourcentage d'enfants qui parviennent au terme des cursus primaires et secondaires;
 - d) Le nombre et le taux d'abandons scolaires et de redoublements;
 - e) Le nombre d'élèves par enseignant et par classe.
- a) *Le taux d'alphabétisation (chez les moins de 18 ans)*

Tableau 29

Enfants omanais (moins de 18 ans) sachant lire et écrire, par groupe d'âge, sexe et habitat, 2003

Groupe d'âge	Habitat urbain						Habitat rural							
	Garçons	Garçons (en pourcentage)	Filles	Filles (en pourcentage)	Total	Total (en pourcentage)	Garçons	Garçons (en pourcentage)	Filles	Filles (en pourcentage)	Total	Total (en pourcentage)	Total général	Total général (en pourcentage)
10-14 ans	87 916	99,17	84 832	99,28	172 748	99,23	48 349	98,73	45 947	97,35	94 296	98,05	167 044	98,81
15-17 ans	51 620	99,10	49 269	98,91	100 989	99,01	26 295	98,38	24 919	95,34	51 214	96,88	152 202	98,28
Total	139 626	11,15	134 101	99,15	273 737	99,15	74 644	98,61	70 866	96,63	145 510	97,64	419 247	98,62

Source: Ministère de l'économie nationale.

b) Le taux d'inscription dans l'enseignement préscolaire

Tableau 30

**Inscriptions dans les jardins d'enfant relevant du Ministère
de l'éducation et de l'enseignement
(En pourcentage)**

Année scolaire	Inscriptions nettes			Total des inscriptions		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
2003	7,36	6,50	6,24	8,55	7,71	8,14
2004	8,30	7,67	7,99	9,75	9,16	9,46
2005	9,30	9,20	9,29	11,11	10,33	10,73

Tableau 31

**Crèches, garderies et jardins d'enfants relevant du Ministère du développement
social et enfants bénéficiaires, par sexe (données de 2005)**

Région/province		Crèches				Garderies				Jardins d'enfants			
		Nombre	Garçons	Filles	Total	Nombre	Garçons	Filles	Total	Nombre	Garçons	Filles	Total
Mascate	Nombre	25	803	778	1 581	3	146	150	296	0	0	0	0
	En pourcentage	74,4	83	83	83	5	5	5,5	5	0	0	0	0
Al-Batinah	Nombre	1	15	18	33	16	1 006	1,41	2 047	8	489	547	1 036
	En pourcentage	2	2	2	2	28,5	37	38	38	35	42	45	44
Al-Sharqiyah	Nombre	3	30	24	54	11	44	519	1 063	3	107	110	217
	En pourcentage	6,3	3	3	2	20	20	19	19,5	13	9	9	9
Al-Dajiliyah	Nombre	3	51	41	42	9	641	640	1 281	8	452	458	910
	En pourcentage	6,3	5	4	5	16	24	23,5	24	25	39	38	38
Al-Zahirah	Nombre	5	68	77	145	11	240	236	476	4	119	99	218
	En pourcentage	11	7	8	7	20	9	9	9	107	10	8	9
Mustadam	Nombre	0	0	0	0	4	102	92	194	0	0	0	0
	En pourcentage	0	0	0	0	7	4	3	3,5	0	0	0	0
Zuffar	Nombre	0	0	0	0	2	29	42	71	0	0	0	0
	En pourcentage	0	0	0	0	3,5	1	2	1	0	0	0	0
Total	Nombre	47	967	938	1 905	56	2 708	2 720	5 428	23	1 167	1 214	2 381
	En pourcentage	100	51	49	100	100	50	50	100	100	49	51	100

B. Enseignement public, première-douzième années**Tableau 32****Taux d'inscription, par sexe et niveau d'enseignement, années scolaires 2003/04-2005/06**

Année scolaire	Classe	Taux d'inscription total			Taux d'inscription net			Taux d'inscription d'enfants d'âge scolaire		
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
2003/04	Première-sixième	101	99	100	89	98,3	89,1	91,2	91,4	91,3
	Septième-neuvième	98	88,50	93,3	29,2	70,1	69,6	87,5	85,2	86,4
	Dixième-douzième	79,10	81,40	80,5	53,7	62,5	58	78,1	77	77,5
2004/05	Première-sixième	100,60	99,60	100,1	89,7	89,8	89,8	92,1	91,9	92
	Septième-neuvième	101,50	91,60	96,57	72,4	73,5	72,92	87,3	87,3	87,3
	Dixième-douzième	79,60	79,40	79,66	53,5	62	57,69	77,5	76,2	76,90
2005/06	Première-sixième	100,11	99,53	99,83	89,26	90,15	89,69	91,66	92,9	92,27
	Septième-neuvième	99,85	93,49	96,72	23,98	75,65	74,8	88,92	89,9	89,4
	Dixième-douzième	85,56	81,99	83,78	62,42	23,60	12,98	82,02	75,52	78,81

Source: Ministère de l'éducation et de l'enseignement.

C. Le pourcentage d'élèves qui parviennent au terme des cursus primaires et secondaires**Tableau 33****Passage dans une classe supérieure (écoles publiques et privées), en pourcentage, années scolaires 2002/03-2004/05**

Classe	2002/03			2003/04			2004/05		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Première	98,42	98,64	98,53	98,58	98,83	98,70	99,2	66,6	99,4
Seconde	99,61	99,72	99,66	99,59	99,92	66,75	100	99,7	99,9
Troisième	99,87	99,74	99,81	99,59	99,57	99,58	96,6	99,9	99,9
Quatrième	97,19	97,99	97,58	100,22	99,78	100,01	100	100,4	100,5
Cinquième	97,69	98,10	97,84	97,95	97,44	97,70	97,2	60,7	96,5
Sixième	99,40	99,33	99,37	98,49	98,58	98,53	98,1	98	98,1
Septième	86,59	93,33	89,29	84,99	92,34	88,40	67,3	97,8	97,6
Huitième	89	93,62	91,18	93,20	97,09	94,97	67,6	98,5	98,0
Neuvième	90,84	93,74	92,24	88,99	93,45	91,13	95,9	97,8	96,8
Dixième	83,87	87,80	85,79	80,36	86,68	87,41	94,7	97,1	95,8

Classe	2002/03			2003/04			2004/05		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Onzième (lettres)	92,10	95,31	93,77	87,52	95,12	91,79	94,5	97,6	96
Onzième (sciences)	86,73	92,81	89,71						
Douzième (lettres)	85,35	92,21	89,01	81,24	92,74	87,26	93,9	98	96
Douzième (sciences)	81,00	90,90	85,84	75,70	90,47	82,63			

Source: Ministère de l'éducation et de l'enseignement.

D. Le nombre et le taux d'abandons scolaires et de redoublements

Tableau 34

Nombre d'abandons scolaires

Classe	2002/03		2003/04		2004/05	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Première	361	240	285	229	106	55
Seconde	86	54	88	5	77	95
Troisième	21	59	98	98	89	51
Quatrième	237	186	88	51	49	55
Cinquième	96	222	78	179	316	247
Sixième	152	2	0	82	167	118
Total (première-sixième)	953	763	637	644	804	621
Septième	1 060	253	1 047	647	484	281
Huitième	858	504	830	111	479	218
Neuvième	772	477	860	481	1.074	436
Total (septième-neuvième)	2 690	1 334	2 737	1 239	2 037	935
Dixième	1 478	1 152	1 826	1 154	917	515
Onzième (lettres)	95	121	990	471	777	365
Onzième (sciences)	815	377	0	0	0	0
Douzième (lettres)	664	382	1 076	567	1 108	367
Douzième (sciences)	886	480	1 172	567	2 802	1 247
Total (dixième-douzième)	3 938	2 512	5 114	2 709	6 045	2 494

Tableau 35
Taux d'abandon scolaire

Classe	2002/03		2003/04		2004/05	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Première	104	1	1,3	1,0	0,5	0,3
Seconde	0,3	0,2	0,4	0,0	0,3	0,4
Troisième	0,1	0,2	0,4	0,4	0,4	0,2
Quatrième	0,8	0,7	0,3	0,2	0,2	0,2
Cinquième	0,3	0,9	0,3	0,7	1,1	0,9
Sixième	0,6	0,0	0,0	0,3	0,6	0,4
Total (première-sixième)	0,4	0,5	0,3	0,4	0,2	0,2
Septième	3,3	1,4	3,5	2,5	1,6	1,1
Huitième	3,2	2,2	2,8	0,4	1,8	0,9
Neuvième	3,2	2,1	3,5	2,1	3,6	1,7
Total (septième-neuvième)	3,3	1,9	3,3	1,7	2,4	1,2
Dixième	6,1	5,0	7,7	5,1	3,7	2,2
Onzième (lettres)	1	1,2	4,6	2,2	3,6	1,8
Onzième (sciences)	7,8	3,7				
Douzième (lettres)	8,4	4,2	11,5	5,5	4,2	1,9
Douzième (sciences)	8,2	4,6	11,5	5,3	1,8	0,9
Total (dixième-douzième)	6,3	4,0	7,8	4,2	1,8	0,9

Source: Ministère de l'éducation et de l'enseignement.

Tableau 36
Nombre de redoublements

Classe	2002/03		2003/04		2004/05	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Première	Pas d'examen en fin de classe		Pas d'examen en fin de classe		1	1
Seconde					1	1
Troisième					2	1
Quatrième	587	406			1	3
Cinquième	464	247	441	366	1 179	1 608
Sixième	264	129	306	189	942	633
Total (première-sixième)	1 315	782	747	555	2 126	2 247

Classe	2002/03		2003/04		2004/05	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Septième	4 002	1 573	3 909	1 549	873	638
Huitième	2 444	1 280	1 278	508	454	343
Neuvième	1 861	1 198	2 320	1 372	532	479
Total (septième-neuvième)	8 307	4 050	7 507	3 429	1 859	1 460
Dixième	3 385	2 423	3 962	2 715	629	479
Onzième (lettres)	608	366	1 033	236	739	463
Onzième (sciences)	1 088	646	1 135	538		
Douzième (lettres)	898	352	1 422	474	275	48
Douzième (sciences)	1 502	896	2 093	676	294	92
Total (dixième-douzième)	7 481	4 683	9 645	4 639	1 937	1 082

Tableau 37

Taux de redoublement (en pourcentage)

Classe	2002/03		2003/04		2004/05	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Première	Pas d'examen en fin de classe		Pas d'examen en fin de classe		0,3	0,2
Seconde					0,1	0,0
Troisième					0,1	0,1
Quatrième	4,4	3,3			0,0	0,0
Cinquième	3,9	1,7	3,3	2,9	5,5	6,1
Sixième	1,8	0,9	2,3	1,5	4,2	2,8
Total (première-sixième)	2,0	1,9	2,8	2,2	1,9	1,8
Septième	21,7	10,9	24,0	11,1	3,5	2,9
Huitième	9,8	5,6	6,1	4,3	2,5	1,5
Neuvième	7,9	5,4	9,8	6,2	2,8	2,5
Total (septième-neuvième)	12,4	1,8	13,9	7,2	3,0	2,3
Dixième	14,6	10,6	16,9	12,1	4,2	2,6
Onzième (lettres)	6,5	3,5	9,2	1,9	4,7	2,6
Onzième (sciences)	10,9	6,6	12,1	6,2		
Douzième (lettres)	16,8	4,1	15,8	4,7	4,2	1,3
Douzième (sciences)	14,8	5,6	21,5	7,1	4,6	2,0
Total (dixième-douzième)	12,4	7,0	15,4	7,4	4,4	2,3

e) *Le nombre d'élèves par enseignant et par classe*

Tableau 38

**Nombre d'élèves par enseignant aux divers niveaux d'enseignement
relevant du Ministère de l'éducation et de l'enseignement**

	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06
Éducation de base	10	10	10	10
Première-sixième	27	26	24	23
Septième-neuvième	25	25	25	22
Dixième-douzième	20	20	19	21

Tableau 39

**Nombre d'élèves par enseignant aux divers niveaux préscolaires relevant
du Ministère de l'éducation et de l'enseignement**

Niveau	Nombre
Crèches	4
Garderies	20
Jardins d'enfants	24

9. Fournir, pour les années 2003, 2004 et 2005, des données statistiques ventilées (notamment par sexe, tranche d'âge et type d'infraction) sur:

- a) **Le nombre de personnes de moins de 18 ans auxquelles a été imputée une infraction signalée à la police;**
- b) **Le nombre de personnes de moins de 18 ans qui ont été inculpées et condamnées, et la nature des peines ou sanctions qui ont été prononcées, y compris la durée des peines privatives de liberté;**
- c) **Le nombre de centres de détention pour personnes de moins de 18 ans en conflit avec la loi et leur capacité d'accueil;**
- d) **Le nombre de personnes de moins de 18 ans détenues dans ces centres ou dans des établissements de détention pour adultes;**
- e) **Le nombre de personnes de moins de 18 ans qui se trouvent en détention provisoire et la durée moyenne de leur détention;**
- f) **Le nombre de cas signalés de sévices ou de mauvais traitements infligés à des personnes âgées de moins de 18 ans lors de leur arrestation ou pendant leur détention;**
- g) **Le nombre de personnes de moins de 18 ans jugées et condamnées comme des adultes.**

Tableau 40

Nombre et nature des délits commis par des mineurs, nombre et sexe des délinquants, 2003

Nature des délits	Nombre de délits	Délinquants		Total
		Garçons	Filles	
Vol et tentative de vol	299	424	1	425
Dommages légers	112	161	8	169
Attentat à l'honneur	68	106	3	109
Rixe	28	73	0	73
Entrée dans le pays par des voies illégales	65	91	5	96
Atteinte aux biens	28	38	0	38
Attentat à la pudeur, tentative d'attentat à la pudeur	19	29	0	29
Incendie par négligence	1	1	0	1
Violation de domicile	19	28	2	30
Alcoolisme	10	10	0	10
Délits divers	4	5	0	5
Abus de drogues	4	4	0	4
Prostitution et grossesse illégale	8	0	8	8
Dommages graves	7	7	0	7
Outrage à agent de l'autorité publique	1	1	0	1
Vol ou tentative de vol	10	17	0	17
Scandale sur la voie publique	2	2	0	2
Homicide volontaire	2	3	1	4
Séquestration forcée	1	1	0	1
Contrefaçon de monnaie	1	1	0	1
Contravention à la loi sur les passeports	1	2	0	2
Trouble de la tranquillité publique	3	5	0	5
Abus de confiance	2	2	0	2
Menaces	4	4	1	5
Usurpation d'identité	1	1	0	1
Séquestration	1	1	0	1
Tentative d'homicide	1	1	0	1
Falsification de documents	2	2	0	2
Total	604	1 020	29	1 049

Source: Police du Sultanat d'Oman.

Tableau 41

**Nombre et nature des délits commis par des mineurs,
nombre et sexe des délinquants, 2004**

Nature des délits	Nombre de délits	Délinquants		Nombre de délinquants
		Garçons	Filles	
Vol et tentative de vol	236	374	1	375
Dommages légers	120	156	11	167
Attentat à l'honneur	62	95	1	96
Rixe	28	64	12	76
Entrée dans le pays par des voies illégales	88	130	12	142
Atteinte aux biens	23	36	2	38
Attentat à la pudeur, tentative d'attentat à la pudeur	23	48	0	48
Incendie par négligence	1	1	0	1
Violation de domicile	6	10	0	10
Alcoolisme	6	6	0	6
Délits divers	7	8	0	8
Abus de drogues	3	4	0	4
Prostitution et grossesse illégale	5	0	6	6
Dommages graves	8	10	0	10
Outrage à agent de l'autorité publique	1	2	0	2
Vol ou tentative de vol	13	22	0	22
Scandale sur la voie publique	3	1	2	2
Incendie volontaire	4	7	0	7
Calomnie	1	1	0	1
Contrefaçon de monnaie	1	2	0	2
Voies de fait sur agent de l'autorité publique	2	2	0	2
Trouble de l'ordre public	2	1	0	2
Abus de confiance	1	8	0	1
Menaces	5	2	0	8
Refus d'obtempérer	2	1	0	2
Vol à la tir	1	4	0	1
Homicide involontaire	1	1	0	4
Falsification de documents	1	1	0	1
Contravention à la loi sur les armes	1	3	00	1
Émission de chèque sans provision	1	-	0	3
Total	656	1 012	47	1 059

Source: Police du Sultanat d'Oman.

Tableau 42

**Nombre et nature des délits commis par des mineurs,
nombre et sexe des délinquants, 2005**

Nature des délits	Nombre de délits	Délinquants		Nombre de délinquants
		Garçons	Filles	
Vol et tentative de vol	234	352	2	353
Dommages légers	100	147	3	150
Attentat à l'honneur	79	131	12	143
Rixe	40	103	15	118
Entrée dans le pays par des voies illégales	92	128	5	133
Atteinte aux biens	31	47	3	50
Attentat à la pudeur, tentative d'attentat à la pudeur	22	48	-	48
Incendie par négligence	1	2	-	2
Violation de domicile	9	6	5	11
Alcoolisme	5	7	1	8
Délits divers	15	29	-	29
Abus de drogues	3	3	-	2
Prostitution et grossesse illégale	7	-	7	7
Dommages graves	5	5	-	5
Outrage à agent de l'autorité publique	-	-	-	-
Vol ou tentative de vol	13	26	-	26
Scandale sur la voie publique	1	-	1	1
Homicide avec préméditation	1	-	1	1
Voies de fait sur un agent de l'autorité publique	1	-	1	1
Incendie volontaire	3	4	2	6
Contravention à la loi sur les passeports	1	1	-	1
Trouble de l'ordre public	2	2	-	2
Abus de confiance	7	4	3	7
Menaces	4	4	-	4
Usurpation d'identité	1	1	0	1
Séquestration	1	1	-	1
Contravention à la loi sur les armes	1	1	0	1
Falsification de documents	1	-	1	1

Nature des délits	Nombre de délits	Délinquants		Nombre de délinquants
		Garçons	Filles	
Versement de rançon	1	1	-	1
Refus d'obtempérer	1	1	-	1
Contravention à la loi sur les étrangers	1	2	-	2
Avortement	1	-	1	1
Prostitution	2	-	2	2
Communication de faux renseignements	1	4	-	4
Sodomie	2	4	-	4
Usurpation de fonctions	2	4	-	4
Mendicité	1	1	-	1
Tentative d'homicide	2	1	1	2
Total	684	1 068	66	1 134

Source: Police du Sultanat d'Oman.

Tableau 43

Âge des délinquants juvéniles et nombre de délits, par commissariat de police, 2003

Délinquants Commissariat	Mineurs de 9 ans		9-15 ans		15-18 ans		Total par sexe		Total	Nombre total de délits
	G	F	G	F	G	F	G	F		
Mascate	1	0	62	4	176	6	244	10	254	152
Al-Batinah	2	0	57	2	189	5	284	7	255	181
Zuffar	1	0	19	0	101	3	121	3	124	66
Al-Dahirah	0	0	20	2	55	3	75	5	80	52
Al-Sharqiyyah	0	0	47	1	116	2	163	3	166	107
Al-Dajiliyyah	1	0	21	0	63	1	85	1	86	54
Musandam	0	0	7	0	66	0	73	0	72	49
Al-Wusta	0	0	2	0	9	0	11	0	11	7
Total	5	0	240	9	775	20	1 012	29	1 049	704

Tableau 44

Âge des délinquants juvéniles et nombre de délits, par commissariat de police, 2004

Délinquants Commissariat	Mineurs de 9 ans		9-15 ans		15-18 ans		Total par sexe		Total	Nombre total de délits
	G	F	G	F	G	F	G	F		
Mascate	0	0	66	3	224	7	290	10	300	181
Al-Batinah	3	0	62	5	252	15	352	20	372	245
Zuffar	1	0	14	5	45	7	60	12	72	31
Al-Dahirah	0	0	24	0	53	1	77	1	78	48
Al-Sharqiyyah	3	0	28	0	78	2	109	2	111	69
Al-Dajiliyyah	0	0	25	1	52	1	77	2	79	51
Musandam	0	0	7	0	32	0	39	0	29	26
Al-Wusta	0	0	3	0	4	0	7	0	7	5
Total	7	0	259	14	745	23	1 011	47	1 058	256

Tableau 45

Âge des délinquants juvéniles et nombre de délits, par commissariat de police, 2005

Délinquants Commissariat	Mineurs de 9 ans		9-15 ans		15-18 ans		Total par sexe		Total	Nombre total de délits
	G	F	G	F	G	F	G	F		
Mascate	2	1	54	1	196	15	252	17	269	184
Al-Batinah	1	0	92	1	252	16	246	17	363	219
Zuffar	2	2	14	2	60	2	76	7	82	41
Al-Dahirah	2	0	19	0	94	5	115	5	120	82
Al-Sharqiyyah	1	0	47	7	74	9	122	16	138	78
Al-Dajiliyyah	2	0	32	1	63	3	97	4	101	49
Musandam	0	0	7	0	43	0	50	0	50	22
Al-Wusta	0	0	1	0	9	0	10	0	10	8
Total	10	3	267	13	791	50	1 086	66	1 134	684

Source: Police du Sultanat d'Oman.

B. Mesures d'application générales

Point 1. Application des recommandations formulées précédemment par le Comité dans ses observations finales concernant le rapport initial de l'Oman

Paragraphe 24 à 28: Non-discrimination

Le Sultanat d'Oman estime que les recommandations en question, notamment celles figurant au paragraphe 25, ne correspondent pas à la réalité de la législation omanaise et rien ne justifie donc l'abrogation du texte de loi mentionné, qui n'est pas contraire à la clause de non-discrimination, dans la mesure où il tient compte de l'intérêt supérieur de l'enfant en ce qui concerne la garantie de la confidentialité des informations quant au statut d'enfant illégitime. Il y a lieu de noter à ce propos que consigner un fait dans un registre confidentiel est une chose et la discrimination qui résulte de ce fait en est une autre. Il n'y a eu en la matière aucune discrimination quant aux droits et aux devoirs.

La catégorie d'enfants en question bénéficie de la protection et de la sécurité sociales, ce qui leur assure une vie décente et une stabilité économique.

Paragraphe 33 et 34: Droit à la nationalité

- L'enfant a droit à la nationalité de son père.
- L'octroi à l'enfant de la nationalité de son père relève de considérations juridiques et s'explique par le fait que la double nationalité n'est pas acceptée en droit omanais. En conséquence, l'enfant né de père non omanais acquiert la nationalité de son père.

Paragraphe 35 et 36: Violence et mauvais traitements à l'égard des enfants

Les cas de maltraitance d'enfants ne sont que des cas isolés. Malgré cela, les mesures suivantes ont été prises:

- Adoption de la recommandation du Comité tendant à entreprendre une étude pour évaluer la nature et l'ampleur des mauvais traitements. La première partie de l'étude qui porte sur les aspects qualitatifs du traitement des enfants dans la société omanaise a été réalisée. La deuxième qui traite des aspects quantitatifs est en cours d'exécution.
- Une direction des services d'orientation, d'information et de consultation destinés aux familles a été créée. Ayant pour tâche de guider et de sensibiliser les familles, elle est dotée d'une permanence téléphonique pouvant recevoir les plaintes et les informations.
- Un groupe de travail de haut niveau a été constitué aux fins d'étudier la question de la maltraitance sous toutes ses formes et ses conséquences.

Paragraphe 41 et 42: Enfants handicapés

Un projet de loi sur les personnes handicapées a été élaboré. Il est actuellement examiné par les parties concernées sous différents angles y compris les politiques et les pratiques. La loi devrait être adoptée avant la fin de l'année.

Paragraphe 53 et 54: Administration de la justice pour mineurs

Se référer à la réponse concernant le point 10.

Point 3. Décrire les mesures prises pour renforcer les mécanismes et procédures de collecte de données et de statistiques en vue de la mise en œuvre de toutes les dispositions de la Convention

Le Ministère du développement social a achevé en 2003 la mise en place d'une base de données et d'indicateurs sociaux conformément à l'observation et à la recommandation figurant respectivement aux paragraphes 16 et 17 des observations finales du Comité des droits de l'enfant concernant le rapport initial de l'Oman. Cette base de données comprend 15 postes et 61 rubriques. Chaque rubrique comporte une série d'indicateurs. La base de données est développée de manière continue grâce à un apport régulier de nouveaux indicateurs et de nouvelles données statistiques. La coopération avec les autres parties qui s'occupent de l'établissement d'indicateurs est constamment renforcée et le personnel chargé d'exploiter la base de données est formé de manière continue pour qu'il puisse suivre l'évolution des techniques dans ce domaine.

Point 5. Donner des renseignements à jour sur les activités de la Commission nationale chargée de surveiller la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant

1. La Commission nationale a organisé deux rencontres à l'intention des enfants de toutes les régions du pays pour leur permettre d'exprimer librement et de manière organisée leurs opinions et de développer leurs capacités intellectuelles. La première, placée sous le thème «La science et la connaissance dans la bonne humeur», a eu lieu en octobre 2004, la deuxième, intitulée «Que voudrais-je être?», s'est déroulée en janvier 2006.
2. La Commission a en outre exécuté un programme de sensibilisation à la Convention relative aux droits de l'enfant, qui a consisté entre autres à installer un pavillon pour les enfants au festival annuel de Mascate (en 2005 et 2006), et à distribuer près de 20 000 brochures et autocollants relatifs à la Convention.
3. La Commission a d'autre part participé:
 - a) À l'atelier régional sur l'application des recommandations du Comité des droits de l'enfant tenu au Qatar en 2005;
 - b) À la table ronde des pays du Golfe sur les modalités de protection des enfants contre la maltraitance, qui a eu lieu au Koweït en 2005.

c) La Commission a aussi organisé un séminaire national pour préparer la Conférence intitulée «L'enfant arabe à la croisée des influences culturelles», auquel ont participé 15 enfants doués ou talentueux venus de toutes les régions du pays;

d) La Commission a participé à la Conférence mondiale qui a eu lieu à Alexandrie (Égypte) en 2005 sur le thème «L'enfant à la croisée des influences culturelles» et à laquelle ont pris part deux enfants omanais.

4. La Commission a continué d'organiser des rencontres médiatiques sur les droits de l'enfant à la télévision, à la radio et dans la presse écrite.

Point 6. Élaboration d'un nouveau plan d'action national en faveur des enfants

Afin de compléter les efforts nationaux des organismes publics pour assurer le droit de l'enfant à la survie, à une vie décente et au développement et conformément aux engagements pris par l'Oman au cours des dernières années en vertu de différents instruments arabes et internationaux relatifs à l'enfance, le Ministère du développement social élabore actuellement, en collaboration avec le Ministère de l'économie nationale et l'UNICEF et avec la participation des pouvoirs publics, du secteur privé et de la société civile, une stratégie nationale pour l'enfance dans laquelle sont définis les objectifs nationaux en la matière et les programmes et projets qu'il convient de lancer conformément à la conception intégrée qui préside à l'élaboration des plans nationaux de développement. Cette stratégie devrait être prête au cours du premier trimestre de 2007.

En 2005, le Ministère de la santé a commencé à élaborer une stratégie de la santé de l'enfant fondée sur les dispositions de la Convention (concernant la survie de l'enfant, son développement, sa protection contre toutes les formes de sévices et la fourniture aux enfants des meilleurs soins de santé possibles). Cette stratégie devrait être finalisée au cours du deuxième semestre de 2006.

Point 7. Contenu des modalités d'application du septième plan quinquennal de développement (2006-2010), en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant

Les prévisions relatives à l'économie omanaise jusqu'à l'horizon 2020 sont assorties d'objectifs stratégiques devant être atteints dans le cadre des prochains plans quinquennaux. Conformément à ces objectifs, les modalités d'application du septième plan quinquennal (2006-2010) ont mis l'accent sur l'importance d'œuvrer pour améliorer le niveau de vie de la population et, notamment les conditions des enfants. Dans cette optique, une attention particulière est accordée à l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'enfant, dont les principes seront développés dans la stratégie nationale en faveur de l'enfance et intégrés dans ses grands axes.

Point 8. Fournir des informations actualisées sur les politiques et programmes adoptés et mis en œuvre pour promouvoir le respect des opinions de l'enfant et de ses droits en matière de participation et d'accès à l'information

1. Le forum de l'éducation du site Web du Ministère de l'éducation et de l'enseignement constitue une tribune à travers laquelle les étudiants peuvent s'exprimer librement. Chaque étudiant peut y formuler ses propositions et ses observations et donner son point de vue sur toute question ayant trait à ses études.
2. Le futur programme télévisé intitulé «Le symposium de l'éducation» est une émission hebdomadaire de débat en direct qui s'adresse aux étudiants. Chaque semaine des étudiants et des étudiantes y seront invités à débattre en direct d'un sujet concernant l'éducation avec des personnes compétentes appartenant au Ministère et à d'autres instances. Le programme sera diffusé à compter de l'année scolaire 2006-2007.
3. Un supplément consacré à l'éducation destiné essentiellement aux étudiants paraît toutes les deux semaines dans un journal d'Oman, le but étant de donner à ces derniers la possibilité d'évoquer leurs créations, leurs activités et leurs problèmes. Il permet aussi de faire connaître à la société et notamment dans l'entourage de l'école, la contribution des étudiants au renforcement des relations entre l'école et la communauté.
4. La rencontre annuelle des enfants d'Oman permet aux participants d'exprimer leurs opinions, de débattre des programmes et des services qui leur sont fournis et de formuler des suggestions et des recommandations pour l'avenir.
5. Une enquête portant sur une cinquantaine d'écoles a été effectuée au cours de l'année 2004-2005, le but étant de déterminer les orientations et l'état des connaissances des adolescents au sujet des questions suivantes: modes d'alimentation; activité physique; violence et mauvais traitements; moyens de protection et sida. Les résultats de cette enquête devraient être publiés en 2006.

Point 9. Fournir des informations sur l'interdiction de la participation d'enfants jockeys à des courses de chameaux

Un groupe de travail continue de suivre la situation des enfants jockeys participant à des courses de chameaux avec la fédération concernée et de vérifier le respect de l'âge légal en la matière. Aucune violation n'a été relevée.

Point 10. Faire le point sur la loi sur les mineurs

Les autorités ont pris les mesures suivantes:

- Élaboration d'un projet de loi sur les mineurs par les services de police d'Oman;
- Création, par l'ancien tribunal pénal, d'une commission composée de différentes instances concernées (Ministère du développement social et services de police d'Oman) chargée d'examiner le projet de loi et de formuler des observations à son sujet.

- Présentation de la question au Ministère des affaires juridiques;
- Présentation du projet de loi aux responsables des parties concernées pour qu'ils fassent part de leurs observations;
- Soumission du projet de loi (assorti des observations formulées) au Conseil des ministres par le Ministre du développement social;
- Examen du projet de loi par le Conseil d'État et l'Assemblée consultative en vue de son adoption.

Point 12. Fournir des informations actualisées sur les mesures prises pour assurer la formation et la sensibilisation des enfants, des parents, des enseignants, des dirigeants religieux et des notables locaux, des travailleurs sociaux et des autres professionnels travaillant avec ou pour les enfants en ce qui concerne la Convention et les droits de l'homme en général

En plus de ce qui a été dit à propos du point 5, il y a lieu de faire les observations suivantes:

- Un expert a organisé un atelier à l'intention des responsables des programmes scolaires consacré aux modalités d'inscription des dispositions de la Convention dans ses programmes;
- Une délégation de responsables des programmes scolaires a effectué une visite au Liban pour s'informer de l'expérience de ce pays en ce qui concerne l'inscription des dispositions de la Convention dans les programmes d'enseignement et tirer parti de cette expérience.

D'autre part, la Direction des programmes d'enseignement a pris les mesures suivantes en vue de la prise en compte des dispositions de la Convention dans les décisions concernant l'enseignement:

1. Examen de toutes les dispositions de la Convention, mettant l'accent sur les principes qu'elle contient, en fonction des différents cycles de l'enseignement, compte dûment tenu des dispositions qui n'ont pas été ratifiées par l'Oman;
2. Répartition des dispositions de la Convention en fonction des différents groupes d'âge en tenant compte des considérations suivantes:
 - a) L'intérêt des étudiants pour le contenu de telle ou telle disposition;
 - b) La participation de l'étudiant à l'apprentissage;
 - c) L'aptitude des étudiants à jouer un rôle influent dans la société en transmettant des connaissances au milieu familial et à la société civile;
 - d) Définition du contenu de l'enseignement d'un article en vue de son incorporation dans l'enseignement des différentes matières;

- e) Étude des concepts complémentaires pour les différentes matières du cursus;
- f) Définition des concepts inclus dans l'enseignement et étude de la mesure dans laquelle l'enseignement des dispositions de la Convention peut s'y adapter.

Point 13. Fournir des informations actualisées sur la coopération entre l'État partie et les collectivités nationales et la communauté internationale, notamment les organisations non gouvernementales

En plus des programmes de coopération mentionnés dans différentes réponses, il y a d'autres domaines de coopération à savoir:

a) Sur le plan local

1. Coopération au niveau des provinces avec les comités de développement locaux (qui sont composés de représentants des cabinets des gouverneurs ainsi que des instances publiques et des organisations de la société civile compétentes) en vue de résoudre les problèmes familiaux et d'appliquer les programmes de protection de l'enfance;
2. Coopération avec les organismes bénévoles et les organisations de la société civile à l'exécution des programmes de protection de l'enfance.

b) Au niveau régional

Coopération avec le Bureau exécutif du Conseil des ministres des affaires sociales et du travail des États du Golfe aux activités communes exécutées par le Conseil, telles que la table ronde sur les problèmes des enfants de parents inconnus et l'encouragement des familles à participer aux programmes visant à assurer l'intégration de ces enfants dans des familles d'accueil et dans la société (2004) et la table ronde des pays du Golfe sur la façon de protéger les enfants de la maltraitance (2005).

c) Au niveau international

1. Coopération avec le service de la famille et de l'enfant (Département de l'enfance) de la Ligue des États arabes à l'élaboration du deuxième plan décennal arabe pour l'enfance et à la révision de ce plan; préparation de la rencontre des enfants arabes sur le thème «le droit de l'enfant à des soins de santé complets» qui aura lieu en novembre 2006 à Mascate et qui vise à raffermir les liens d'amitié entre les enfants arabes; et participation aux différents programmes destinés à l'enfance.
2. Coopération avec l'UNESCO en vue d'élaborer une étude sur le plan visant à assurer l'enseignement pour tous (2003-2015).
3. Poursuite de la coopération avec l'UNICEF (Bureau de Mascate) et l'Organisation mondiale de la santé en vue de l'exécution des programmes en faveur de l'enfance mentionnés dans les différentes réponses.

Point 14. Indiquer les questions ayant des incidences sur les enfants dont l'État partie estime qu'elles constituent les priorités les plus urgentes du point de vue de l'application de la Convention

1. Mineurs (finalisation et adoption du projet de loi).
2. Tabagisme des enfants (étude de l'ampleur du phénomène en vue d'établir un plan pour des mesures législatives et des efforts de sensibilisation).

TROISIÈME PARTIE

Nouveaux projets ou textes de loi

1. Textes de loi adoptés:

- 1) Décision ministérielle n° 58/2006 portant approbation d'un nouveau programme d'études pour les classes venant après l'école fondamentale (onzième et douzième) qui permet à l'élève de choisir librement entre plusieurs options en fonction de ses centres d'intérêts et de ses capacités;
- 2) Règlement relatif aux écoles privées (décision ministérielle n° 26/2006) et règlement relatif aux écoles publiques (décision ministérielle n° 4/2006) qui mettent l'accent sur la nécessité de doter les enfants des connaissances requises et de développer leurs capacités dans les différents domaines, y compris pour ce qui est d'exprimer leurs opinions;
- 3) Règlement relatif au contrôle continu, par lequel le Ministère de l'éducation a remplacé l'ancien règlement fondé sur les examens de fin d'année. De nouveaux outils d'évaluation ont été adoptés (travaux de recherche, exposés sur les questions techniques, examens pratiques, interrogations écrites). Le but du nouveau système est de vérifier en permanence si l'élève a acquis les connaissances requises. La nouvelle méthode tient compte des différences de niveau entre les élèves. Ainsi une attention particulière est accordée aux élèves les plus doués et des efforts sont faits pour aider ceux qui n'ont pas atteint le niveau requis. Ce nouveau système permettra d'améliorer la qualité de l'enseignement et de réduire les taux de redoublement et d'abandon;
- 4) Adoption d'un système de déclaration obligatoire de toutes les naissances et de tous les décès;
- 5) Décision ministérielle n° 271/2006 en vertu de laquelle ont été fixés les lieux d'exécution des jugements et des décisions relatifs à la garde de l'enfant et au droit de visite.

2. Projets en cours d'exécution

- 6) Le projet de règlement relatif à l'élimination de l'analphabétisme est en cours d'élaboration. Il vise à donner à l'enfant, qui n'a pas pu poursuivre ses études à l'école, la possibilité de les achever par d'autres moyens;

- 7) Élaboration d'un projet de loi sur la sécurité des autobus de transport scolaire;
- 8) Révision du règlement relatif aux enfants ayant besoin d'une protection de remplacement au sein d'une famille;
- 9) Révision du règlement relatif aux conditions à remplir et aux modalités à suivre pour ouvrir une crèche.

Programme et projets exécutés récemment:

- 1) Espace de documentation sur l'orientation professionnelle:

Il s'agit d'une partie de la bibliothèque de l'école ou du centre de documentation dans les écoles accueillant les élèves de la onzième à la douzième dans laquelle les élèves ont la possibilité de trouver des informations sur les filières d'étude et de formation professionnelle à l'intérieur du pays et à l'étranger de façon à pouvoir prendre des décisions en ce qui concerne leur avenir. La documentation disponible permet aussi aux élèves de la onzième et de la douzième de choisir leur orientation.

- 2) Projet pour le développement du pays:

Il s'agit de stages au cours desquels des personnalités éminentes du secteur privé parlent aux élèves de leur expérience et leur livrent le secret de leur réussite de façon à les stimuler et à les doter des moyens d'entrer dans de bonnes conditions sur le marché du travail;

- 3) Projet de lutte contre l'anémie dans les écoles pour filles (septième à douzième année):

Il s'agit d'un projet de sensibilisation consistant à former un groupe d'enseignantes et d'élèves appelées à transmettre les connaissances qu'elles auront acquises à d'autres élèves qui n'ont pas participé au projet;

- 4) Projet de lutte contre le tabagisme parmi les élèves de la cinquième à la douzième:

Il s'agit d'un projet de sensibilisation consistant à dispenser une formation à un groupe d'enseignants et d'étudiants appelés à transmettre les connaissances qu'ils auront acquises à d'autres élèves;

- 5) Projet visant à encourager les élèves à prendre leur petit déjeuner:

Il s'agit d'encourager les élèves à prendre le petit déjeuner chez eux avant de se rendre à l'école. Le projet vise également à les encourager à préparer une collation qu'ils peuvent prendre à l'école durant la récréation ou à acheter un en-cas à la coopérative de l'école;

6) Programme d'aide aux élèves nécessiteux:

Ce programme consiste à servir un repas gratuit aux élèves nécessiteux pendant la récréation et à leur fournir l'uniforme scolaire au début de chaque année. Le coût de chaque repas est évalué à un dollar des États-Unis;

7) Projet relatif aux écoles-santé:

Le concept d'école-santé est un concept international pratiqué dans de nombreux pays. Il consiste à élaborer un programme destiné à l'école et à son environnement local visant à instaurer des conditions propices à la vie, aux études et au travail. Le projet, qui a été lancé il y a deux ans dans 19 écoles, sera élargi progressivement;

8) Projet d'assistance téléphonique (ligne d'urgence) du Ministère du développement social:

Ce projet vise à aider différents groupes de la société à surmonter leurs difficultés sociales ou psychologiques, à fournir des aides, à résoudre les problèmes, l'accent étant mis sur les enfants (le projet est arrivé à sa phase finale);

9) Constitution d'un groupe de travail de haut niveau pour l'étude des conséquences de la maltraitance des enfants sous toutes ses formes;

10) Mesures prises par le Ministère de la santé pour détecter les cas de maltraitance d'enfant et notamment pour établir un formulaire à l'usage des centres de soins de santé pour leur permettre de signaler de tels cas; fourniture d'informations sur les différents types de maltraitance (mauvais traitements physiques ou psychologiques, délaissement, abandon, sévices sexuels, etc.); définition des mesures (sanitaires, psychologiques et sociales) devant être prises lorsque de tels cas sont repérés et rappel de l'importance du signalement des cas de maltraitance aux autorités et de leur suivi permanent;

11) Élaboration d'un guide de formation à la protection parentale intitulé «*Guide des différents stades de développement de l'enfant*» destiné aux personnes qui dispensent des soins de santé primaires aux enfants dans leur famille et leur environnement local et visant essentiellement à former ces personnes et à les doter des connaissances et des qualifications requises pour leur permettre de transmettre des connaissances de base en rapport avec leurs responsabilités à l'égard de l'enfant. À des fins d'évaluation, ce guide a été présenté dans plusieurs séminaires destinés aux spécialistes des programmes en faveur de l'enfance.
